

CTM du 4 mai 2020

Calendrier 2020 pour les promotions au titre de l'année 2021

L'état d'urgence sanitaire a suspendu le cours des discussions sur le projet de lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions. Elles vont désormais pouvoir reprendre avec l'objectif de les soumettre au comité technique ministériel en juillet. La conduite des promotions dépendra de l'établissement de ces lignes directrices.

La mise en œuvre des plans de continuité d'activité a par ailleurs eu des conséquences sur la capacité des services à conduire les travaux préparatoires aux promotions, notamment au sein des bureaux de gestion de la DRH.

Dans ces conditions, le calendrier d'élaboration des listes d'aptitudes (LA) et des tableaux d'avancement (TA) pour l'année 2021 va être modifié dans un délai restreint étant rappelé que toutes les promotions seront effectuées et ce avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Il est recherché que pour une part majoritaire de corps les tableaux soient établis d'ici fin décembre 2020. A défaut ils le seront au 1^{er} trimestre 2021.

La programmation correspondante est en cours d'établissement et sera établie pour fin mai 2020.